

## **TRANSACTION**

## HONORAIRES À CHARGE DU VENDEUR : VENTE D'IMMEUBLES

#### **HABITATION:**

Jusqu'à 150.000 €:

6% TTC maximum

avec un minimum de 3.000 € TTC

De 151.000 € à 450.000 € : De 451.000 € à 750.000 € : 5% TTC maximum 4% TTC maximum

Au-delà de 751.000 €

3.50% TTC maximum

## **LOCATIONS**

#### HABITATION - MEUBLES OU NON - RESIDENCES PRINCIPALES OU MIXTES

Visite(s) – Constitution du dossier – rédaction de bail :

En zone très tendue :

12 € TTC par mètre carré de surface habitable (\*\*)

• En zone tendue :

10 € TTC par mètre carré de surface habitable (\*\*)

Hors zone très tendues et tendues :

8 € TTC par mètre carré de surface habitable (\*\*)

- Etat des lieux d'entrée :

3 € TTC par mètre carré de surface habitable (\*\*)

- Etat des lieux de sortie :

250 € TTC (\*)

# HONORAIRES PLAFONNÉS À CHARGE DU LOCATAIRE :

- Visite(s) - Constitution du dossier - rédaction de bail :

En zone très tendue :

12 € TTC par mètre carré de surface habitable (\*\*)

• En zone tendue :

10 € TTC par mètre carré de surface habitable (\*\*)

• Hors zone très tendues et tendues :

8 € TTC par mètre carré de surface habitable (\*\*)

Etat des lieux d'entrée :

3 € TTC par mètre carré de surface habitable (\*\*)

- Changement de locataire dans une colocation en cours de bail: 250 TTC